

CHSCT-M 9/10 novembre 2022

AVIS

Avis n°1 sur les conditions de précarité des agent.es des SIVEP BREXIT

Les difficultés perdurent dans les SIVEP BREXIT. Le manque d'attractivité, lié aux rémunérations et aux conditions de travail, entraîne un *turn-over* important des contractuels. **Le CHSCT du MASA demande** la mise en place de mesures telles que la reconnaissance du service actif dû à la pénibilité, la mise en place pour l'ensemble des agent.es de *tickets-restaurant*, un plan de travaux pour l'aménagement des locaux à Boulogne-sur-Mer et des mesures pour l'amélioration sensible des rémunérations.

Avis n°2 sur le fonctionnement des FS-SSCT

Le CHSCT du MASA demande qu'un groupe de travail soit réuni au plus vite, pour travailler sur le contenu de la circulaire chargée de régir les Formations Spécialisées *Santé Sécurité et Conditions de travail* - FS-SSCT - de tous les CSA de notre ministère. **Le CHSCT du MASA demande** également que la première séance plénière de la FS-SSCT du CSA Ministériel, soit réunie dès le mois de janvier 2023.

Avis n°3 sur les moyens alloués au secrétariat de la FS-SSCT du CSA-M

Le CHSCT du MASA demande que la/le secrétaire et la/le secrétaire-adjoint.e de la FS-SSCT du CSA-Ministériel puissent bénéficier d'une décharge équivalente à celle allouée pour le CHSCT-M, à savoir au total, l'équivalent d'un temps plein.

Avis n°4 sur l'impact de la réforme des filières professionnelles dans l'enseignement agricole

Face aux évolutions structurelles non négociables (hausse des périodes de formation en milieu professionnel, fin des grilles horaires,...), confirmées par la directrice-adjointe du cabinet de la Ministre déléguée à l'Enseignement et de la Formation professionnels, **le CHSCT du MASA demande** que soit présenté au CSA compétent - avant toute application de ladite réforme -, une étude d'*impact prévisionnel[le] de la restructuration sur l'emploi, les compétences, les organisations, la santé et les conditions travail*, conformément à l'article 3 du décret 2019-1441. Cette étude devra être complétée par des mesures d'accompagnement pour chaque agent.e concerné.e, ainsi que les moyens prévus pour leur mise en œuvre, explicités dans l'article 4 de ce même décret.

Avis n°5 sur les réponses aux avis formulées dans les CHSCTREA

Dans certaines réponses aux avis votés en CHSCTREA, les président.es de ces instances répondent parfois : *l'avis sera transmis à la DGER et/ou au SRH*. **Le CHSCT du MASA demande alors** que les sujets abordés dans une instance régionale, faisant l'objet d'un avis dont la portée est nationale, nécessitent obligatoirement l'expertise du service compétent (DGER, SRH...).

Avis n°6 sur les dysfonctionnements d'outils de gestion de personnels

Face aux difficultés régulières - et parfois combinées -, rencontrées par des agent.es chargé.es de l'utilisation des logiciels *FREGATA, PORTALIS, OGAPI, SINEX*, qui depuis des semaines use les personnels et conduit à du travail réalisé en mode dégradé, voire empêché -, **le CHSCT du MASA demande** que sans délai, madame la Secrétaire générale mette les moyens humains, financiers et techniques pour que cessent ces graves dysfonctionnements.